

Notre établissement animé par l'Esprit de la congrégation fondée par Jeanne-Claude Jacoulet, est un établissement catholique sous contrat d'association avec l'Etat dont le projet d'établissement se décline en 5 axes fondamentaux :

- ↳ Participer à la mission
- ↳ Etre artisan de Communion
- ↳ Être particulièrement attentif aux plus pauvres, les accueillir, les prendre en charge. Former tous les élèves au soutien solidaire des plus démunis.
- ↳ Favoriser la connaissance et la croissance personnelle de chaque jeune. L'entraîner à épanouir toutes ses capacités.
- ↳ Aider le jeune à découvrir le sens de la vie, l'ouvrir aux questionnements, aux appels des hommes de son temps, plus particulièrement des plus pauvres.

Le projet d'établissement poursuit 3 objectifs :

I – L'EDUCATION A LA FOI

- Communier avec les autres en lien avec l'équipe pastorale.
- Vivre l'Evangile au quotidien.
- Suivre le thème évangélique annuel du diocèse.

II – L'ACQUISITION DES SAVOIRS

- Développer des connaissances solides.
- Se connaître soi-même, s'épanouir.
- S'ouvrir sur le monde extérieur : par l'enseignement, les activités culturelles, sportives, artistiques.
- Former les élèves libres, responsables, autonomes.
- Eveiller l'intelligence, la curiosité, le travail en équipe.

III – L'OUVERTURE AUX AUTRES

- Vivre dans un climat de paix, d'amour, de respect d'autrui.
- Etre à l'écoute de tous : adultes et enfants.
- Accueillir les enfants de tous horizons.
- Communiquer ensemble : familles et équipes éducatives.
- Apprendre à se connaître les uns, les autres.
- Prendre en compte les singularités, devenir plus respectueux, plus tolérants.

Proposer l'Evangile, développer ses talents, vivre mieux ensemble sont les missions prioritaires de la communauté éducative de l'établissement de la Sainte Famille.

Le projet d'établissement de la Sainte-Famille est un cadre de référence pour l'ensemble de la communauté éducative. C'est une source d'inspiration pour nos équipes. Il se décline en 3 volets :

- Le volet pédagogique
- Le volet éducatif
- Le projet pastoral

⇒ Ouvrir l'établissement scolaire aux jeunes et aux familles

L'ensemble scolaire s'ouvre à tous les jeunes et leurs familles. L'établissement tient particulièrement à faciliter l'intégration des jeunes en accueillant les familles et leurs enfants lors des Portes Ouvertes, en leurs proposant des journées d'immersion ou en participant à des actions solidaires comme le cross de la Sainte-famille. L'accueil à l'école, au collège et au lycée répond aussi aux souhaits de parents demandant un rendez-vous d'inscription personnalisé. Enfin, nous accueillons les parents et leurs enfants lors des réunions de rentrée, à l'occasion des rencontres parents-professeurs, des réunions de l'A.P.E.L., à l'annonce des résultats aux examens (Baccalauréat, Brevet Technicien du Supérieur, Diplôme National du Brevet des collèges) lors de temps conviviaux comme les samedis soleil à l'école ou encore lors des cérémonies de remise de diplômes.

⇒ Faire réseau avec les autres établissements d'enseignement catholique

L'ensemble scolaire Sainte-Famille est un maillon du chainage de l'enseignement catholique des Hauts de France. Il revendique un partenariat fort avec le réseau des établissements de la congrégation Sainte-Famille ainsi que les autres établissements privés catholiques du diocèse d'Amiens et mène des actions variées en lien avec les écoles, collèges et lycées de proximité et du diocèse (Forum des métiers, présentation du collège et du lycée, inscriptions, cross inter-établissement...). Les rencontres d'équipes pédagogiques et les contacts entre chefs d'établissement sont réguliers et visent à donner forme, lisibilité et cohésion à nos actions.

⇒ Oser l'innovation pédagogique

L'ensemble scolaire Sainte-Famille soutient la formation des enseignants, écoute, analyse et encourage l'innovation et l'audace pédagogique. Il investit aussi régulièrement dans l'aménagement des espaces pédagogiques (laboratoires, foyers, salles spécifiques...) et les outils pédagogiques modernes. Les compétences scolaires ne suffisent plus à la constitution d'un bon dossier d'élève. Les « Soft Skills », ou compétences sociales et humaines, sont devenues un enjeu essentiel de la réussite. C'est pourquoi elles sont désormais une préoccupation centrale de notre pédagogie. En outre, l'établissement de la Sainte-Famille met en œuvre l'apport des sciences cognitives, sciences étudiant les mécanismes de la pensée humaine, dans son enseignement. Elles permettent en effet une nouvelle approche de la pédagogie dans le but d'un meilleur apprentissage de chaque élève. Certaines réunions ou interventions peuvent désormais se réaliser à distance grâce à des plateformes collaboratives numériques.

⇒ Valoriser les projets réalisés

Les actions menées dans l'établissement Sainte-Famille trouvent écho en articles et en images sur son site internet et son Espace Numérique Privé. Les partenaires du collège et du lycée avec les médias sont informés et/ou invités lors des événements importants de la vie de l'établissement afin de faire connaître et de promouvoir les réalisations des élèves et de leurs éducateurs.

⇒ Accompagner chacun dans son projet d'orientation

Les professeurs aident chaque jeune dans son projet d'orientation. Dès la maternelle, chaque élève est reconnu individuellement lors de conseils de cycle, dans le secondaire, particulièrement les responsables de niveau et le professeur principal dont c'est l'une des missions. Chaque élève est informé des différents parcours du collège, du lycée ou du supérieur. Il se rend au forum des métiers, participe aux journées de l'orientation, réalise des stages ou des immersions en écoles d'enseignement supérieur ou en entreprises. Il peut ainsi élargir sa recherche au carrefour des formations.

⇒ Donner du sens aux apprentissages

Notre ensemble scolaire veut donner du sens aux apprentissages et expliquer aux élèves ce qu'ils font et pourquoi ils le font. L'établissement favorise l'interdisciplinarité, le travail par objectifs et par compétences. Il porte sur chacun un regard bienveillant et différencié.

⇒ **Rendre l'élève acteur et auteur de ses apprentissages**

Les équipes pédagogiques diversifient et différencient leurs pratiques pédagogiques afin de toucher le plus grand nombre possible d'élèves. Dès l'école, l'élève peut bénéficier d'aide pédagogique complémentaire. L'élève et sa famille peuvent aussi demander une aide méthodologique ou un soutien par le biais de l'aide aux devoirs, des études dirigées ou des stages de réussite du collège et du lycée. Il peut aussi être force de propositions.

⇒ **Insérer les nouvelles technologies dans la construction des savoirs et en faire un outil au service de la communauté éducative.**

Selon les matières et les besoins des enseignants, les élèves apprennent en ayant recours à des outils numériques. L'ensemble scolaire Sainte-Famille tient à maintenir un outil numérique performant et sécurisé pour les élèves et les éducateurs, devenu aujourd'hui indispensable et complémentaire dans les apprentissages.

⇒ **Pôle Langues : participer à la dimension européenne / internationale du projet**

Le Pôle Langues permet de contribuer à la progression du niveau des élèves, priorité de l'établissement Sainte-Famille ou encore de permettre aux jeunes d'être en action dans toutes les langues et d'enrichir leur réflexion sur le monde. Dès la maternelle, les élèves découvrent l'Anglais sous forme de rituels. Au cycle 3, les enseignants des Langues du secondaire viennent apporter leur aide aux élèves de l'école. Les développements de la construction européenne, l'ouverture internationale croissante des économies, la multiplication des échanges culturels, élèvent désormais au rang d'impérieuse nécessité la maîtrise d'une ou plusieurs langues. Tous les élèves auront la chance de travailler au laboratoire de langues. Ainsi, en anglais, espagnol, allemand, italien et chinois, les pratiques et activités langagières des professeurs sont harmonisées et développées.

⇒ **Travailler en confiance avec les parents et les élèves**

Parents, professeurs et éducateurs travaillent en confiance, en respectant l'autre dans son rôle et son expérience de parents ou d'enseignant. Des temps de rencontre sont inscrits dans le calendrier (réunion de rentrée, présentation des équipes et de l'année scolaire, rencontre parents-professeurs, conseils de classes). L'A.P.E.L. invite à chaque Assemblée Générale, le chef d'établissement et échange avec lui, sur les actions en cours et à venir. Le chef d'établissement rencontre les familles à la demande et peut apporter conseils pour son enfant et le cas échéant, une aide financière. En s'inscrivant à la Sainte-Famille, les parents et les élèves prennent connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter.

Volet Educatif

⇒ **Aider chaque jeune à dessiner son chemin de réussite**

Chaque élève doit se sentir soutenu et en confiance, il travaille son projet d'orientation en prenant en compte ses goûts, la réalité de ses résultats scolaires, les conseils de sa famille et des équipes pédagogiques. Il n'existe pas une mais des voies de réussite. Chaque jeune dessine la sienne.

⇒ **Donner à chacun sa place au sein de l'ensemble scolaire**

Quel que soit le lieu (salle de classe, cour, self, cafétéria, CDI, foyer...) et quel que soit le moment, chacun doit se sentir accueilli, écouté et reconnu. Le respect des personnes et l'acceptation de l'autre dans ses différences sont attendus de tous. Les heures de vie de classe et les journées d'intégration de début d'année sont des moments privilégiés pour favoriser la cohésion de groupe. Les professeurs principaux et la vie scolaire jouent un rôle prépondérant dans ce vivre ensemble. Certains élèves seront appelés à exercer des responsabilités au sein de leur classe, au conseil d'école, au bureau des collégiens ou des lycéens et contribueront ainsi à promouvoir ce vivre ensemble.

⇒ **Permettre que chacun s'épanouisse**

La mission éducative de l'ensemble scolaire va de pair avec l'épanouissement des jeunes. Si l'ambition, la rigueur et l'exigence que nous demandons aux élèves amènent bon nombre d'entre eux à l'excellence des résultats, notre projet éducatif attend d'abord d'un élève qu'il soit heureux de venir à notre rencontre et considère chacun dans la notion de parcours différencié. Tout élève est encouragé dans l'effort ou félicité dans son comportement quand il le mérite.

⇒ **Laisser s'exprimer tous les talents**

Les élèves révèlent leurs talents dans et hors la classe. Une aide apportée, une action solidaire, une performance au cross de l'établissement ou en Association Sportive (AS), un investissement dans les ateliers ou les clubs, une participation au spectacle de fin d'année sont autant de moyens de mettre autrement les jeunes en lumière et de reconnaître tous les talents.

⇒ **Apprendre dans l'estime de soi et des autres**

Progresser nécessite des efforts mais aussi de la confiance et l'estime de soi et des autres. Chacun doit se sentir capable d'avancer et de dépasser ses difficultés, aidé en cela par ses camarades et l'équipe éducative.

⇒ **S'entendre sur le respect de règles de vie communes**

La vie de groupe au sein de l'ensemble scolaire Sainte-Famille suppose l'adoption d'un code de conduite appelé aussi règlement intérieur. Ce règlement est communiqué aux élèves et leur est commenté à la rentrée par le professeur principal. Il est également adressé aux parents et aux responsables légaux, qui en prennent connaissance et le valident avec leur(s) enfant(s). La Communauté Educative de l'établissement Sainte-Famille, animée par l'Esprit Evangélique, se donne comme objectif de faire vivre chaque élève dans un climat :

- De simplicité et de tolérance,
- De respect des autres et de soi-même,
- D'écoute mutuelle,
- De partage et d'ouverture aux autres.

Le règlement intérieur fixe les règles que chaque élève devra respecter pour l'aider à "grandir". Il implique un partenariat entre élèves, parents et personnels.

⇒ **Former des jeunes citoyens autonomes et responsables**

Le rôle de l'ensemble scolaire ne se limite pas à transmettre aux élèves une somme de connaissances et à valider un socle de compétences. A un âge où ils se construisent personnellement et se confrontent aux autres, il aspire aussi pour eux à un savoir-faire et à une savoir être. L'établissement vise une formation intégrale de la personne humaine et développe à cette fin les facultés intellectuelles, l'aptitude au jugement et le sens des valeurs.

⇒ **Pôle Vert : des projets éco-responsables**

La Sainte-Famille est engagée pour un monde plus durable. Des réalisations concrètes pour le développement durable sont régulièrement mises en place. Convaincus que les petits ruisseaux forment les grandes rivières, les élèves de la Sainte-Famille, accompagnés par toutes les équipes pédagogiques, souhaitent réaliser des actions concrètes. L'objectif principal du pôle vert est de réduire l'empreinte carbone au sein de la Sainte-Famille en mettant en place des projets écoresponsables. Les éco-délégués sont en charge de transmettre les informations du pôle vert auprès de tous les élèves de l'établissement et peuvent accéder, s'ils le souhaitent, à des moments de formations balayant toutes les facettes du développement durable. Nous pensons que la connaissance amène au respect et que le respect amène au mieux-vivre ensemble. Améliorer notre vie et nos modes de consommation dans l'établissement impliquent de repenser notre rapport à notre environnement direct. La Sainte-Famille est fière d'être l'héritière d'un riche patrimoine architectural et naturel (jardins, arbres, plantes...). Eveiller la connaissance des jeunes et des adultes sur cette richesse et cette beauté est la première étape vers le respect et l'action pour la planète.

⇒ **Créer une relation de proximité favorable au dialogue**

L'équipe pédagogique se veut disponible aux jeunes et aux familles. Les élèves ont la possibilité de prendre contact avec leurs enseignants et de manière privilégiée avec leur professeur principal ou le responsable de niveau. Ce dernier fait régulièrement le point en vie de classe avec ses élèves. Des rencontres parents-professeurs sont programmées au premier trimestre pour faire le point sur la scolarité des enfants. Les professeurs rédigent leur cahier de texte sur le site EcoleDirecte. Celui-ci est accessible aux élèves et à leurs familles. Le calendrier de l'année est régulièrement actualisé sur ce site. Il annonce les événements importants à venir.

⇒ **Accompagner chacun selon ses besoins**

L'ensemble scolaire Sainte-Famille revendique l'attention à tous en fonction des besoins particuliers. Nous donnons ainsi la possibilité d'un large choix d'options, d'ateliers ou de clubs, permettant d'aller plus loin ou d'apprendre différemment tout comme nous répondons aux besoins éducatifs particuliers par des dispositifs d'accompagnement temporaires ou pérennes, une évaluation positive et une pédagogie différenciée.

⇒ **Soutenir les plus fragiles, être solidaire**

Nous voulons que tous les jeunes et leurs familles identifient bien notre caractère propre et notre source d'inspiration qui reste l'évangile. Notre ambition est la même dans tout ce que nous proposons : actions solidaires, prévention et suivi du décrochage scolaire, aide aux devoirs et accompagnement personnalisé, aide financière (en lien avec l'A.P.E.L.), dialogue et écoute...

⇒ **Construire et avancer ensemble**

Enfants, parents, éducateurs, personnels de l'ensemble scolaire Sainte-Famille, bénévoles, représentant de la tutelle, chef d'établissement, prêtre accompagnateur et partenaires de l'établissement forment la communauté éducative. Celle-ci soutient le projet d'établissement et aide le chef d'établissement à accomplir sa mission, pour construire ensemble l'avenir de nos jeunes. A cette fin, des temps d'échange et de rencontres s'organisent avec l'A.P.E.L., les familles, mais aussi les établissements partenaires de secteur. La remise des diplômes, les spectacles de fin d'année ouverts à tous sont des moments forts de cette reconnaissance du travail accompli ensemble.

Volet Pastoral

⇒ **Vivre et témoigner de l'évangile comme source de l'école catholique et le proposer comme un chemin de vie.**

Le projet pastoral de l'ensemble scolaire Sainte-Famille est pensé pour permettre à chaque jeune de grandir en humanité, en donnant du sens à sa vie à la lumière de l'Évangile comme chemin de vie. Le projet pastoral de l'ensemble scolaire Sainte-Famille est relié au projet diocésain.

⇒ **Faire de l'école un lieu d'éducation animé par l'esprit évangélique**

C'est au cœur même de sa mission d'enseignement et d'éducation que l'établissement catholique accomplit sa mission d'Église. Il ne s'agit pas, pour la pastorale, de vivre « à côté » des autres projets mais bien d'animer, dans l'esprit de l'Évangile, la vie et les projets de toute la communauté éducative. L'animation pastorale s'appuie sur la réalité du quotidien, sur l'actualité, pour signifier l'importance et la portée des gestes, des paroles, des regards posés sur l'autre. Elle part également des besoins et demandes de tous. Elle se veut une formation ouverte à la vie et éclairée par l'Évangile. Elle se veut une éducation à la solidarité pour tous les jeunes : chaque jour auprès de leurs camarades, auprès des plus démunis et lors d'opérations de solidarité. La Pastorale se vit quotidiennement, pour tout ; elle permet de proposer des cheminements humains, éthiques et spirituels référencés à l'Évangile.

⇒ **Offrir à tous et à chacun la possibilité de découvrir le Christ et son évangile**

L'école catholique est un lieu où une « première annonce » de l'Évangile doit être explicitement adressée à tous, dans le respect des convictions de chacun, et sans préjuger de la réponse. Des temps forts sont organisés durant l'année scolaire. Animés par la coordinatrice en pastorale. Ces temps de culture religieuse, sont l'occasion de rappeler notre appartenance à une même communauté au sein de laquelle toutes et tous ont un rôle à jouer. Des célébrations sont alors proposées aux volontaires et à toute la communauté éducative. Durant l'année scolaire, les élèves et adultes de l'établissement sont aussi sollicités pour organiser et/ou participer à des actions caritatives : dons au profit des plus démunis au moment de Noël, repas partagés durant le Carême au profit d'associations choisies par les élèves. L'animation pastorale est un temps privilégié d'écoute et de discussion. C'est aussi un moment au cours duquel les jeunes peuvent s'investir dans la pastorale en participant à la préparation des célébrations (musique, chant, création d'affiches pour annoncer les temps forts...).

⇒ **Mettre à la disposition de tous ceux qui le désirent les moyens de grandir dans la foi.**

Un établissement scolaire ne peut certes pas répondre à tous les besoins spirituels et religieux. Néanmoins, la communauté éducative se doit de rechercher et de repérer les différents besoins. Un temps de catéchèse et d'animation chrétienne est proposé aux élèves. Ils peuvent demander à se préparer à leur profession de foi, à la confirmation ; des temps de retraite leur sont proposés. C'est l'occasion de consolider la dimension spirituelle de chacun à travers l'affirmation de sa foi. Les élèves participent également à des célébrations en lien avec la paroisse. Pour tous les élèves, un accueil pastoral est également proposé, animé par les animateurs en pastorale. Le choix des thèmes tient compte des attentes des jeunes. Ils permettent aux élèves de réfléchir au sens qu'ils veulent donner à leur vie, quelles que soient les convictions personnelles de chacun. Des temps d'échange, de prières, permettant d'approfondir sa foi sont proposés à différents moments de l'année.

⇒ **Insérer l'établissement et ses activités dans la vie de l'Eglise locale**

L'établissement scolaire n'est pas une unité indépendante de l'Eglise locale ; il participe de la communauté chrétienne paroissiale et diocésaine. La Pastorale scolaire participe à la vie de l'Eglise locale, en étant relais ou en se joignant aux propositions du diocèse. Concernant les sacrements, chacun peut demander à recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne, Baptême, vivre sa première Eucharistie, ou préparer la Confirmation. Pour ces demandes, en plus de ce que les jeunes vivent dans l'établissement, ils sont alors mis en lien avec la paroisse qui les accompagnera à recevoir ces sacrements.

RÈGLEMENT INTERIEUR ET CONTRAT ÉDUCATIF 2023-2024

Dans l'attente d'éventuelles modifications du Règlement Intérieur 2024-2025

La COMMUNAUTE EDUCATIVE de l'établissement **SAINTE-FAMILLE**, animée par l'Esprit Evangélique, se donne comme objectif de faire vivre chaque étudiant dans un climat :

- de simplicité et de tolérance,
- de respect des autres et de soi-même,
- d'écoute mutuelle,
- de partage et d'ouverture aux autres.

Tout étudiant qui s'inscrit au Lycée **SAINTE-FAMILLE** s'engage à respecter le caractère spécifique de l'établissement. La vie en collectivité implique un règlement que chacun de nous doit suivre afin que les droits de chacun soient respectés. Si le règlement est compris par tous, la communauté éducative est dans une dynamique, un climat propices à l'épanouissement de chacun.

L'inscription d'un étudiant à l'établissement vaut, pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement et engagement de s'y conformer pleinement.

ABSENCES/RETARDS DES ETUDIANTS

L'art 10 de la loi d'Orientation de 1989 stipule que : "les obligations des élèves incluent l'assiduité aux horaires d'enseignement de l'emploi du temps défini par l'établissement".

Les parents doivent respecter et faire respecter l'obligation scolaire ainsi que le calendrier scolaire à leur enfant.

Pour toute absence

- Prévenir l'établissement le jour même par téléphone dès la première demi-journée.
 - Se présenter, le jour du retour, au bureau de la vie scolaire, avant d'entrer en classe avec un justificatif d'absence
 - **Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours.**
1. En cas d'absence à un cours, l'étudiant est tenu d'en rattraper le contenu et de faire le travail demandé par l'enseignant. Il se soumettra à son retour à toute éventuelle évaluation de connaissances.
 2. Il est demandé à chaque étudiant et pour toutes les disciplines de respecter les dates de remise de travaux fixées par les enseignants. Tout manquement à ce principe pourra entraîner un zéro.
 3. Une absence à une évaluation ne peut-être recevable que si elle est justifiée par un document officiel, non contestable qui invoque l'incapacité d'être physiquement présent dans l'établissement. Des absences répétées lors de contrôles ou de DS - même justifiées – empêchent toute évaluation ce qui peut rendre impossible le passage en deuxième année en ce qui concerne les étudiants de première année. Pour les étudiants de deuxième année, l'information sera portée au dossier d'examen.

Le respect des horaires est particulièrement important. Le retard relève de la responsabilité de l'étudiant sauf événement extérieur (*grève des moyens de transport, retard de train, intempéries...*), c'est donc l'étudiant qui aura à se justifier. En tout état de cause, il ne pourra être admis en classe que muni d'un billet de rentrée délivré par la vie scolaire après justificatif médical ou des parents. Un manque de ponctualité trop fréquent sera sanctionné. (*voir dispositions spécifiques aux étudiants en annexe*).

ACTIVITES PROFESSIONNELLES :

1. Tout engagement pris auprès d'un professionnel (action, projet, stage) doit être tenu jusqu'à achèvement de la mission confiée.
2. L'étudiant s'engage à :
 - Avoir un comportement correct.
 - Respecter le matériel mis à disposition.
 - Avertir immédiatement l'entreprise et l'établissement en cas d'absence.
 - Respecter le règlement intérieur de l'entreprise, notamment en ce qui concerne la discipline, les horaires de travail, les consignes de sécurité.

ENTREES/SORTIES DES ETUDIANTS

Les étudiants sont accueillis à partir de 7h30 et sont invités à ne pas rester devant l'établissement, mais à entrer dans l'enceinte de l'établissement afin de ne pas gêner les riverains.

Ils se présentent ensuite devant la salle avant le début du cours.

Les deux roues sont tenus à la main, moteur arrêté. Leur stationnement se fait sur les lieux appropriés à cet effet. L'emplacement n'est ni fermé, ni surveillé. Aucun droit de garde ne s'impose à l'Etablissement

HORAIRES

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00. Les entrées et sorties s'effectuent obligatoirement par le 13 rue de Castille.

Chaque étudiant doit respecter l'emploi du temps de sa classe et est tenu d'assister à tous les cours à partir du moment où il y est inscrit.

RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement ne peut être tenu pour responsable lors des accidents ou incidents dus à la non-observation des consignes du règlement. Il décline sa responsabilité pour tout vol et introduction dans l'établissement de tout objet étranger à l'enseignement.

Le Chef d'établissement peut refuser de continuer à admettre un étudiant qui n'observerait pas le règlement.

SECURITE DES ETUDIANTS

La sécurité est l'affaire de tous dans l'enceinte du lycée.

Les dispositions de sécurité contre l'incendie font l'objet d'instructions spéciales.

Le matériel de lutte contre l'incendie déposé sur les lieux de passage des étudiants et des lycéens doit être respecté.

Dans chaque salle de classe les consignes de sécurité et le plan d'évacuation sont affichés.

Des exercices d'évacuation sont pratiqués chaque trimestre scolaire afin d'éviter toute panique en cas d'incendie.

Les précautions à prendre aux laboratoires sont affichées et rappelées par les professeurs.

Toutes ces mesures ont pour but de faciliter le travail et les rapports professeurs-étudiants.

Il est nécessaire pour tous de prendre connaissance des directives et consignes d'urgence et de participer aux exercices d'évacuation.

Il est interdit d'introduire des objets dangereux : armes, cutters....

TENUE ET COMPORTEMENT

L'établissement est une communauté d'enseignement et de travail.

Chacun adopte un comportement et un langage corrects et respecte toutes les personnes attachées à l'établissement.

Le respect mutuel des personnes nécessite **une tenue vestimentaire correcte**. Toute extravagance vestimentaire sera donc réprimée (pantalon porté trop bas, jupe trop courte, débardeur, décolleté, piercing, couvre-chef, maquillage excessif, short...).

Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. (Art. L. 141-5-1. Du code de l'éducation),

En cas de conduite répréhensible, soit à l'intérieur, soit aux abords de l'établissement, les étudiants peuvent être conduits devant le conseil de discipline.

Les violences verbales, la dégradation des locaux, la détérioration des biens personnels et collectifs, les brimades, les vols et tentatives de vol, toute forme de violence dans l'établissement et à ses abords constituent des comportements qui, selon leur gravité, font l'objet de sanctions et seront éventuellement signalés aux autorités judiciaires.

Nous rappelons que la détention et la consommation de stupéfiants sont interdites par la loi française.

L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites dans l'Etablissement, l'usage du tabac est proscrit.

Les appareils de radio, baladeurs, peuvent être utilisés à l'Internat durant les plages horaires de détente. Le téléphone portable est toléré pour les contacts professionnels pendant les heures d'atelier de professionnalisation, son utilisation doit rester raisonnable et conforme à la courtoisie d'usage dans un groupe social. L'utilisation du téléphone portable en cours est soumise à des sanctions.

VOLS ET DEGRADATIONS D'OBJETS

L'Etablissement ne peut être tenu responsable des objets perdus, volés ou détériorés. Les étudiants doivent s'abstenir d'apporter des bijoux et des objets de valeur.

CONCLUSION

Tout manquement à ce règlement intérieur entraînera des sanctions : observations orales ou écrites, travail d'intérêt collectif (ex : contribution à la propreté), retenue, exclusion (exclusion temporaire et exclusion à titre conservatoire, exclusion définitive), conseil de vigilance, conseil de discipline.

Comparution d'un étudiant devant le conseil de discipline :

Le Conseil de discipline est réuni pour faute(s) grave(s) de l'étudiant, avec un préavis de quatre jours (journées non ouvrées comprises) sur convocation par lettre recommandée précisant la date.

La décision peut être notée dans le dossier scolaire de l'étudiant.

Composition du conseil de discipline :

- Obligatoirement le Chef d'établissement et/ou son Adjoint,
- le Responsable de niveau,
- le Cadre éducatif,
- le Professeur Principal de l'élève,
- un Enseignant de l'établissement n'ayant pas l'élève en cours,
- le (la) Président(e) de l'A.P.E.L. (ou son représentant) et/ou un parent d'élève de la classe.

L'étudiant peut être accompagné d'un "défenseur" non-membre de droit du Conseil de discipline ; ce défenseur est choisi par lui, **uniquement** parmi les adultes de l'établissement (professeur, éducateur, membre du personnel).

Aucune personne autre que les membres cités ci-dessus ne peut assister au Conseil de discipline. En cas d'absence de l'étudiant et/ou de la famille, le Conseil de Discipline siégera néanmoins et prendra les décisions qui s'imposent, sans appel possible de la famille.

Un compte-rendu sera envoyé aux parents par lettre recommandée.

Pour être valide, toute décision du Conseil de discipline, ne peut être prise qu'en présence (*au minimum*) des **2/3** des membres (*avec obligatoirement un représentant des parents*).

La décision du Conseil de discipline est irrévocable.

L'admission à l'établissement Sainte-Famille entraîne l'acceptation du Règlement Intérieur.

**Dossier d'inscription
à imprimer à partir de
la page suivante**

Madame, Monsieur,

A l'entrée de votre fille/fils en BTS Tourisme, il vous est demandé un chèque de caution pour une tenue vestimentaire.

Il s'agit d'une tenue que nous demandons aux étudiants de porter lors de toute représentation de la section à l'extérieur de l'établissement (stages, actions professionnelles, forums, salons...), ainsi que lors des manifestations officielles organisées au sein du Lycée.

Nous avons défini les critères de choix de cette tenue.

Certains ont peut-être déjà dans leur garde robe une tenue qui répond à ces critères, il ne leur est, dans ce cas, pas nécessaire d'acheter une nouvelle tenue.

Pour les filles :

- Tailleur : veste manches longues
 - Jupe droite, longueur genou ou pantalon assorti à la veste
 - Tissu uni noir ou bleu marine
- Collants noirs, bleu marine ou couleur chair
- Tee-shirt blanc
- Chaussures : adaptées à cette tenue professionnelle

Pour les garçons :

- Costume uni noir ou bleu marine
- Tee-shirt blanc ou chemise blanche
- Chaussures de ville noires ou bleu marine
- Chaussettes noires ou bleu marine

Le chèque que vous allez nous remettre vous sera donc restitué dès que nous aurons pu constater que la tenue vestimentaire de l'étudiant correspond aux critères retenus, c'est-à-dire dès la première semaine de la rentrée, à l'occasion de la photo de classe.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toute question sur ce sujet.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de ma profonde considération.

Stéphane COYRAL
Chef d'établissement

COLLÈGE STE ANNE
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
clg.steanne@stefa.org

LYCÉE ET BTS
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
lycee@stefa.org

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces à fournir

⇒ ADMINISTRATION

- Copie des bulletins des classes de Première et de Terminale.
- Copie des notes obtenues aux épreuves anticipées pour les élèves de Terminale.
- Diplôme du Baccalauréat, dès obtention.
- Copie des notes obtenues aux épreuves du Baccalauréat dès obtention.
- Pour les candidats engagés dans un autre BTS ou autre formation supérieure, copie des bulletins.
- Copie de la carte d'identité **recto/verso** ou du passeport **de l'étudiant (en cours de validité)**
- Copie **intégrale** de votre livret de famille
- Copie du jugement de divorce, le cas échéant
- 1 photo d'identité récente à coller sur le dossier

⇒ VIE SCOLAIRE

- Dossier médical de l'élève
- Approbation du règlement intérieur **à signer**

⇒ SERVICE ÉCONOMIQUE

- Le document « Convention de scolarisation » à compléter et **à signer**
- La demande de paiement si vous optez pour un paiement par prélèvement bancaire,
- Le mandat de prélèvement et deux RIB (relevé d'identité bancaire).

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'O.G.E.C Sainte-Famille

⇒ L'élève est externe :

- Un chèque de : **153 €** d'acompte sur la scolarité – *endossé au traitement du dossier*
- Un chèque de : **120 €** de caution pour la tenue vestimentaire (*voir courrier joint*).
- Un chèque de : **150 €** pour les voyages et sorties pédagogiques (*chèque débité lors de la première sortie de l'année*).

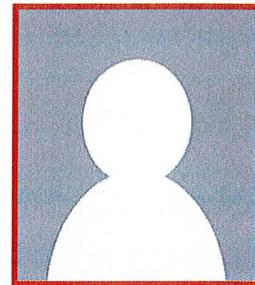
⇒ L'élève est demi-pensionnaire :

- Un chèque de : **153 €** d'acompte sur la scolarité - *endossé au traitement du dossier*
- Un chèque de : **230 €** d'acompte demi-pension – *endossé au plus tôt en avril*
- Un chèque de : **120 €** de caution pour la tenue vestimentaire (*voir courrier joint*).
- Un chèque de : **150 €** pour les voyages et sorties pédagogiques (*chèque débité lors de la première sortie de l'année*).

LE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT ENREGISTREE.

N°

LYCÉE SAINTE-FAMILLE
DEMANDE D'INSCRIPTION EN
BTS TOURISME
Année Scolaire 2024-2025



Pour le rendez-vous, merci de bien vouloir vous présenter à l'accueil de l'établissement,
5 rue de Castille.

Attention : Nous vous informons que vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire sur le portail www.parcoursup.fr en complément de votre dossier de pré-inscription.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Rendez-vous, le _____ Heure : _____
 Inscription validée Sous réserve
Classe : _____ Signature : _____

ETUDIANT

NOM : _____ **Prénom :** _____

Prénoms (dans l'ordre de l'Etat Civil) _____

Nationalité : _____ Date de naissance : ____ / ____ / 20 ____ Sexe : F - M

Lieu de naissance : _____ Département : _____

Nom de l'établissement scolaire d'origine : _____

Adresse de cet établissement : _____ Privé Public

CP : _____ Ville : _____ Classe actuelle : _____

L'élève a-t-il doublé une classe ? Non Oui, laquelle _____

⇒ **RÉGIME DEMANDÉ**

Externe Demi-pensionnaire

Avancer et Réussir ensemble

VOTRE SITUATION SCOLAIRE

↳ VOUS ETES EN CLASSE DE TERMINALE :

Etablissement fréquenté actuellement : _____

Son adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Série du baccalauréat : Général Technologique Professionnel

Spécialités choisies au baccalauréat : _____

Langues vivantes étudiées : Langue 1 : _____ Langue 2 : _____

Classes précédentes et établissements :

2022-2023 : _____

2021-2022 : _____

2020-2021 : _____

↳ AUTRE SITUATION :

Parcours après l'obtention du baccalauréat :

Quel baccalauréat avez-vous obtenu ? (Précisez la série ou les spécialités choisies) :

Général : _____

Technologique : _____

Professionnel : _____

Mention : _____ Année d'obtention : _____

Lycée où vous étiez scolarisé(e) : _____

VOS COORDONNEES

DOMICILE DE L'ETUDIANT :

Père

Mère

Etudiant *

* Si l'étudiant à son propre logement :

Adresse : _____

CP : _____ Commune : _____

 Domicile : _____ Liste rouge : Oui Non

 Portable : _____ E-mail : _____

LE(S) RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX) - Remplir obligatoirement les deux parties

Responsable légal 1 : Père Mère Tuteur Autre : _____

Domicile principal de l'élève :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Commune : _____

 Domicile : _____ Liste rouge : Oui Non

 Portable : _____ E-mail : _____

Profession : _____

Nom et adresse du lieu de travail : _____

 Professionnel : _____  Portable : _____

E-mail professionnel : _____

Responsable légal 2 : Père Mère Tuteur Autre : _____

Domicile principal de l'élève :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente du responsable 1) : _____

CP : _____ Commune : _____

 Domicile : _____ Liste rouge : Oui Non

 Portable : _____ E-mail : _____

Profession : _____

Nom et adresse du lieu de travail : _____

 Professionnel : _____  Portable : _____

E-mail professionnel : _____

Pour les familles séparées, nous transmettre obligatoirement une copie du jugement de divorce

Nombre d'enfants à charge dans la famille : _____

Travaillez-vous dans l'enseignement catholique? OUI NON

Si oui, dans quel établissement? _____ joindre obligatoirement une attestation de l'employeur pour l'année 2024-2025

⇒ **ELEVE BOURSIER** : oui non

▪ Frères et sœurs scolarisés ou ayant été scolarisés à la Sainte-Famille

NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT	EXT - DP -P

DOSSIER MÉDICAL DE L'ÉLÈVE

(Toute information non fournie dégage la responsabilité de l'Etablissement)

ELEVE

NOM : _____

Prénom : _____ Date de naissance : ____ / ____ /20

Centre Sécurité Sociale de : _____

N° de Sécurité Sociale : _____

Mutuelle de : _____ N° : _____

FAMILLE

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : _____

2. N° de Portable : _____

3. N° du travail du père : _____

Poste : _____

4. N° du travail de la mère : _____

Poste : _____

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Mme ou M. _____

Tél. : _____

Lien de parenté avec l'élève : _____

Assuré(e)

Père

Mère

Autre : NOM : _____

Prénom : _____

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné(e) _____

demeurant à _____

Père, Mère, Tuteur légal : _____

de l'élève _____, classe de _____

Autorise l'Administration de l'Etablissement à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence ou pour une hospitalisation.

Dans la mesure du possible, je souhaiterais que mon enfant soit admis à l'hôpital ou à la clinique :

Nom de l'Etablissement hospitalier : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Je laisse l'Administration de l'Etablissement libre de choisir le chirurgien et l'hôpital.

En cas d'accident et d'absence des parents prévenir

Nom : _____

Lien de parenté : _____

Téléphone : _____

Maladies chroniques/Pathologie/antécédent médicaux ou chirurgicaux :

Médicaments :

L'élève est-il en traitement actuellement ? _____

Nom des différents médicaments : _____

Est-il allergique à certains médicaments ? : (Les citer)

Autres allergies : _____

Groupe sanguin : _____

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Médecin traitant :

Nom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Sport :

Education Physique et Sportive : apte inapte

Si l'élève est inapte pour une année complète, il devra obligatoirement remettre au Responsable de la Vie Scolaire l'imprimé fourni par l'Etablissement après la rentrée des classes de septembre et complété par le médecin.

ACCOMPAGNEMENT PARTICULIER

L'élève a-t-il bénéficié les années précédentes :

- D'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) oui non
 - ⇒ Trousse d'urgence oui non
- D'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) oui non
- D'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) oui non
- D'aménagements d'examen oui non
- Autre : _____

Mise en place ou renouvellement d'un PAI – PAP :

⇒ prendre rendez-vous avec M. Pégard

✉ cedric.pegard@stefa.org

Fait à _____, le _____

Signature :

Approbation du règlement intérieur

Nom : _____

Prénom : _____

Inscrit en classe de : _____

« Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement intérieur, j'en accepte les termes et m'engage à les respecter »

Signature de l'élève :

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention "lu et approuvé"

Père ou tuteur

Mère ou tutrice

ÉCOLE
03 22 91 51 20
65, rue Vascosan
80 000 Amiens
ecole@stefa.org

COLLÈGE ST PIERRE
03 22 43 70 47
77, rue Lucien Lecointe
80 000 Amiens
clg.stpierre@stefa.org

COLLÈGE STE ANNE
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
clg.steanne@stefa.org

LYCÉE ET BTS
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
lycee@stefa.org

Entre :

L'ensemble scolaire Sainte-Famille, établissement catholique d'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'État

Et Monsieur et/ou Madame _____

Désigné(s) ci-dessous "le(s) parent(s)"

Demeurant _____

Représentant(s) légal (aux), de l'enfant _____

Inscrit en classe de : _____ Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

Désigné(s) ci-dessous "l'enfant"

Relevé de frais envoyé à

<p>1 - <input type="checkbox"/> Père et Mère</p>	OU	<p>2- Pour les familles séparées :</p> <p>ou <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> la totalité <input type="checkbox"/> la moitié (*)</p> <p>ou <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> la totalité <input type="checkbox"/> la moitié (*)</p> <p>ou <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> la totalité <input type="checkbox"/> la moitié (*)</p> <p style="text-align: center;">(*) si autre répartition merci de joindre un courrier co-signé</p> <p>3- Garde de(s) l'enfant(s) : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Alternée</p>
--	-----------	---

Relevé de frais : votre relevé de frais sera consultable courant octobre sur EcoleDirecte.
Je souhaite néanmoins recevoir une facture au format papier : Oui Non
A défaut de réponse seule la facture électronique sera établie.

Mode de règlement : Prélèvement Chèque

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé(e) par le(s) parent(s) au sein de l'ensemble scolaire Sainte-Famille, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'ensemble scolaire Sainte-Famille s'engage à scolariser l'enfant pour l'année scolaire 2024-2025. L'établissement s'engage également à assurer des prestations choisies par les parents selon les conditions du règlement financier (restauration, internat, cotisations).

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

Le(s) parent(s) reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, et l'adhésion volontaire (A.P.E.L.) dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier, ainsi que les cotisations perçues par des tiers.

Article 5 - Assurances :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour toutes les activités de l'année scolaire 2024-2025.

ÉCOLE
03 22 91 51 20
65, rue Vascosan
80 000 Amiens
ecole@stefa.org

COLLÈGE ST PIERRE
03 22 43 70 47
77, rue Lucien Lecoq
80 000 Amiens
clg.stpierre@stefa.org

COLLÈGE STE ANNE
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
clg.steanne@stefa.org

LYCÉE ET BTS
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
lycee@stefa.org

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2024-2025.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Cependant, en cas d'impayé, l'établissement se réserve le droit d'appliquer l'article 8.4 du règlement financier. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarisation au *pro rata temporis* pour la période écoulée, reste dû.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} avril.

L'établissement s'engage à respecter comme délai, le 1^{er} juillet, pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (*indiscipline, impayé, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève ou sur le projet de l'établissement*).

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans le dossier de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie, aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement ainsi qu'à la société en charge de la communication de l'établissement (Diagramme).

Sauf opposition du (des) parent(s), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves « A.P.E.L. » de l'établissement (*partenaire reconnu par l'Enseignement catholique*).

Sauf opposition du (des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Sauf opposition du (des) parent(s), une photo de classe prise en début d'année scolaire sera proposée à la vente aux parents d'élèves de la classe.

Sauf opposition du (des) parent(s), les photos prises durant toutes manifestations ou sorties scolaires pourront être diffusées et publiées dans les journaux ou site internet de l'établissement pour faire connaître l'ensemble scolaire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles –RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectifications concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

ÉCOLE
03 22 91 51 20
65, rue Vasosan
80 000 Amiens
ecole@stefa.org

Article 9 - Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (*le représentant de la congrégation Sainte-Famille*).

COLLÈGE ST PIERRE
03 22 43 70 47
77, rue Lucien Lecointe
80 000 Amiens
clg.stpierre@stefa.org

Le Chef d'établissement
Stéphane COYRAL

Les parents ou représentants légaux de l'élève.
(Signatures précédées des mentions « lu et approuvé »)

COLLÈGE STE ANNE
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
clg.steanne@stefa.org



LYCÉE ET BTS
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
lycee@stefa.org

**DEMANDE DE PAIEMENT
PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE EN 9 MENSUALITES
(OCTOBRE A JUIN)**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, avec NOM et prénom du payeur

Parent de l'enfant (NOM, Prénom de l'enfant) _____

inscrit en classe de _____ Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne
pour l'année scolaire 2024-2025.

demande de pouvoir effectuer les règlements par un **PRÉLÈVEMENT BANCAIRE**.

Si vous avez un autre enfant uniquement à **l'école, au collège ou au lycée Sainte-Famille** ou si vous comptez l'inscrire pour la rentrée de septembre 2024, veuillez remplir le tableau ci-dessous :

NOM des enfants	Prénom	Ecole – Collège - Lycée Sainte-Famille (Classe)	Externe, Demi- Pensionnaire, Interne
1.			
2.			
3.			
4.			

Merci de cocher le choix correspondant à votre situation :

- Je paie pour la 1^e fois par prélèvement : je joins le mandat de prélèvement complété, signé et accompagné de deux RIB.
- Je continue à payer par prélèvement mais mes coordonnées bancaires ont changé, je joins le mandat de prélèvement complété, signé et accompagné de deux RIB.
- Je continue à payer par prélèvement et mes coordonnées bancaires n'ont pas changé. Je ne joins pas le mandat de prélèvement, ni le RIB.

En cas de non-retour de ce document, nous ne pourrons débiter votre compte et le paiement par chèque ou en espèces sera alors obligatoire.

Nous tenons à vous préciser :

- ➔ 9 prélèvements seront effectués du 8 octobre au 8 juin.
- ➔ Si un prélèvement est rejeté, son montant est réparti sur les suivants.
- ➔ 2 prélèvements impayés entraînent l'annulation des prélèvements.
- ➔ Les frais de rejet, soit 10,11€ par prélèvement, sont à votre charge.
- ➔ Le montant du prélèvement vous sera adressé avec la facture annuelle fin septembre.
- ➔ Le dernier prélèvement (en juin) sera le solde de l'année.
- ➔ Prélèvement possible en juillet pour solder les éventuels impayés

ÉCOLE
03 22 91 51 20
65, rue Vascosan
80 000 Amiens
ecole@stefa.org

COLLÈGE ST PIERRE
03 22 43 70 47
77, rue Lucien Lecointe
80 000 Amiens
clg.stpierre@stefa.org

COLLÈGE STE ANNE
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
clg.steanne@stefa.org

Fait à _____ le _____

SIGNATURE

LYCÉE ET BTS
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
lycee@stefa.org

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat



Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC Sainte Famille** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC Sainte Famille**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

Identifiant du créancier (ICS) : FR09ZZZ406278

Créancier

OGEC Sainte Famille

5 Rue de Castille

CS 71737

80017 AMIENS CEDEX 1

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété



RÈGLEMENT FINANCIER – BTS1 CONTRIBUTIONS, COTISATION ET PRESTATIONS – ANNEE 2024-2025

1) Contribution des familles :

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement catholique diocésain et national.

2) Cotisation A.P.E.L. :

L'association des parents d'élèves (A.P.E.L.) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement, contribue au financement de certains projets et apporte aux familles un ensemble de services dont la revue « Famille et Education ».

La cotisation volontaire s'entend par famille et par an, son montant est de 20€. Elle sera portée par défaut sur la facture de l'aîné des enfants scolarisé dans l'Enseignement catholique. **Toute opposition à la cotisation de l'A.P.E.L doit être signalée par courrier ou par mail à aude.cesaro@stefa.org avant le 1^e novembre de l'année en cours.**

3) Cotisations perçues par des tiers :

Elles sont la contrepartie de services rendus aux familles. Elles sont facturées sur le relevé de l'année scolaire. Les cotisations diverses perçues pour des tiers sont reversées intégralement à leurs destinataires.

4) Activités, sorties ou supports pédagogiques :

A la pré-inscription, une provision de 150 € est demandée aux parents ou à l'étudiant majeur, relative à l'organisation de sorties pédagogiques. En fin d'année, si le montant des voyages de l'année est :

- Inférieur à 150 €, l'établissement se doit de rembourser les familles.
- Supérieur à 150 €, la famille se doit de régler la somme due à l'établissement

Toute inscription à un voyage ou une sortie ne sera validée qu'à la condition qu'il n'y ait aucun défaut de paiement dans l'établissement (prélèvement impayé, retard de paiement, dû cantine ou voyage).

5) Demi-pension et repas exceptionnels

La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents.

Trois options sont proposées :

- L'élève demi-pensionnaire prend ses repas tous les jours de classe. Le règlement intervient au même moment et selon les mêmes modalités que celui de la contribution des familles.
- Tout élève a également la possibilité d'opter pour une formule repas sur 2, 3 ou 4 jours par semaine. Ces jours doivent obligatoirement être des jours fixes. Lorsque l'élève ne déjeune pas sur place il est considéré comme externe. Le règlement interviendra dans les mêmes conditions que la demi-pension à temps plein.
- L'élève externe a la possibilité de prendre un repas exceptionnel au tarif de 7,45 € (*tarifs 2023-2024*). Ce repas peut être réglé par carte bancaire sur l'application EcoleDirecte, par chèque, en espèces, que l'élève déposera, **avant de prendre son ou ses repas** auprès de l'accueil ou du service économique. Le compte de l'élève sera alors crédité du nombre de repas correspondant, ceux-ci pouvant être consommés à n'importe quel moment de l'année scolaire. Le solde du compte est consultable sur EcoleDirecte – Rubrique situation financière.



Conformément à la réglementation imposée par la direction des services vétérinaires, l'introduction et la consommation de panier repas non préparé par l'établissement sont strictement interdites dans l'établissement.

6) Frais d'internat :

Les frais liés à l'internat sont payés selon les mêmes modalités et au même moment que la contribution des familles ou la demi-pension.

Les frais d'internat sont forfaitaires (du lundi midi au vendredi midi) et il n'y a pas de formule partielle.

Un chèque de caution de 250 € sera remis au responsable de l'internat le jour de la rentrée. Celui-ci sera restitué à la fin de l'année scolaire, éventuellement le montant des réparations déduit dans le cas de dégâts causés dans la chambre.

7) Modalités financières :

8.1 Réduction sur la contribution familiale

- **Réduction familles nombreuses :**

Une réduction sur le tarif de la demi-pension ou de l'internat est appliquée à partir du 2^e enfant de la même famille inscrit sous le même régime. Soit : 10% pour le 2^e, 20% pour le 3^e, 30% pour le 4^e...

8.2 Acompte d'inscription ou de réinscription

- Pour une inscription ou une réinscription, un acompte de 153 € sera demandé. Son règlement validera l'inscription et son montant sera déduit du relevé de frais. Cependant, l'établissement se réserve le droit d'annuler l'inscription ou la réinscription pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayé, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève ou sur le projet de l'établissement). Les familles en seront informées par courrier. En cas de désistement et quelle qu'en soit la date, cet acompte ne sera pas remboursé par l'établissement sauf circonstance exceptionnelle (mutation, décès, changement de filière, redoublement) dûment justifiée.
- Pour une demande d'inscription à l'internat, un acompte de 500 € (en sus des 153€ mentionnés ci-dessus) sera demandé. Son règlement validera l'inscription à l'internat et son montant sera déduit du relevé de frais. Il conviendra donc de régler séparément les 153€ et les 500€. En cas de désistement et quelle qu'en soit la date, cet acompte ne sera pas remboursé par l'établissement sauf circonstance exceptionnelle (mutation, décès, changement d'orientation, redoublement) dûment justifiée. Les élèves inscrits comme pensionnaires le sont pour l'intégralité de l'année scolaire. En cas de demande de changement de régime (passage à externe ou demi-pensionnaire) par la famille, celle-ci devra nous adresser un courrier expliquant les raisons du changement et ce, 3 semaines au moins, avant la fin d'une période scolaire (*). Dans ce cas, le changement de régime sera effectif au début de la période suivante. En cas de départ ou de changement de régime, un dédit de 460 € sera appliqué.
- Pour une demande d'inscription à la demi-pension, un acompte de 230€ (en sus des 153€ mentionnés ci-dessus) sera demandé et son montant sera déduit du relevé de frais. Il conviendra donc de régler séparément les 153€ et les 230€. Les élèves inscrits pour la demi-pension le sont pour l'intégralité de l'année scolaire. En cas de demande de changement de régime (passage à externe) par la famille, celle-ci devra nous adresser un courrier expliquant les raisons du changement et ce, 3 semaines au moins avant la fin d'une période scolaire (*). Dans ce cas, le changement de régime sera effectif au début de la période suivante. En cas de départ ou de changement de régime, un dédit de 85 € sera appliqué.

8.3 Mode de règlement :

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Pour les familles ayant opté pour le prélèvement mensuel :

Les prélèvements sont effectués le 8 de chaque mois, d'octobre à juin, sur présentation d'un relevé de frais annuel émis fin septembre de l'année scolaire. Le dernier prélèvement sera le solde de l'année. L'établissement se réserve le droit d'effectuer un prélèvement en juillet pour régulariser tout autre dû (cantine...).

Si vous choisissez ce mode de règlement, vous voudrez bien retourner la demande de paiement par prélèvement (complétée et signée), le mandat de prélèvement (complété et signé) accompagné de deux RIB.

Tout changement de coordonnées bancaires doit être signalé avant le 25 du mois en cours pour être pris en compte le 8 du mois suivant.

En cas de rejet de prélèvement, les frais d'impayé bancaires seront intégralement ajoutés aux frais de l'année en cours soit 10,11€. Si un prélèvement est rejeté, son montant est réparti sur les suivants. Après deux rejets, les prélèvements seront annulés. Vous devrez alors régler par chèque, par espèces ou en ligne sur EcoleDirecte (ED).

Pour les familles ayant choisi le paiement par chèque :

Le règlement doit intervenir au plus tard à la date indiquée sur le relevé de frais annuel. Ce relevé comporte deux échéances de paiement, l'une en octobre et l'autre en février.

Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de « **O.G.E.C. SAINTE FAMILLE** ». Vous voudrez bien indiquer votre référence au dos du chèque.

Règlements sur EcoleDirecte (ED)

Il est possible de régler en ligne sur l'application d'EcoleDirecte pour :

- Régler le relevé de frais
- La régularisation d'un prélèvement rejeté (avant le 25 de chaque mois)
- Faire un versement afin d'alléger les prélèvements mensuels
- Régler les acomptes de la réinscription
- Régler toute prestation telle que les repas exceptionnels, les voyages, les photos scolaires...

8.4 Impayés :

En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal. Les frais occasionnés par le recouvrement des échéances demeurées impayées seront supportés par la famille. Cette dernière sera redevable, à la suite d'une mise en demeure restée infructueuse, de frais s'élevant à 18% hors taxes qui viendront s'ajouter à la créance due. Ces frais correspondent aux honoraires du cabinet de contentieux chargé du recouvrement. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêts légal en vigueur pourront également être appliquées.

En cas de non-paiement de la contribution des familles, l'établissement se réserve le droit de ne pas inscrire l'élève, l'année scolaire suivante. Les parents en sont prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-paiement d'un relevé dû (internat ou demi-pension), à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à l'internat ou en demi-pension pour le reste de l'année scolaire. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception une semaine avant la modification de régime.

8.5 Départ ou exclusion définitive :

En cas de départ ou d'exclusion définitive les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements, déduction faite des débits éventuels.

8) Contribution volontaire

Pour les parents qui le souhaitent, il est possible de verser une contribution volontaire en sus de la contribution des familles.

9) Tenue vestimentaire

Il s'agit d'une tenue portée par les étudiants lors de toute représentation de la section à l'extérieur de l'établissement (forums, salons...), ainsi que lors des manifestations officielles organisées au sein du Lycée. Une caution de 120 € est demandée dès la pré-inscription de l'étudiant. Le chèque de caution vous est restitué dès que nous aurons pu constater que la tenue vestimentaire de votre enfant correspond aux critères retenus.

A TITRE INDICATIF

*Dans l'attente des nouveaux tarifs 2024-2025
Ils seront prochainement actualisés sur le site www.Stefa.org*

TARIFS DES FRAIS DE SCOLARITÉ Année scolaire 2023-2024

Votre enfant est :	TARIFS ANNUELS
Externe <i>(contribution familiale)</i>	1348 €
½ Pensionnaire <i>(Contrib.Familiale + repas midi)</i>	2312 €
Pensionnaire <i>(Contrib.Familiale + repas midi + repas soir + petit déjeuner + hébergement)</i>	5003 €
Internes Etudiants BTS <i>(contribution familiale + repas soir + petit déjeuner + hébergement)</i>	4039 €

Prix du repas exceptionnel : 7,45 €

(*) On entend par période :

- De la rentrée de septembre aux vacances de Toussaint
- De la rentrée des vacances de Toussaint aux vacances de Noël
- De la rentrée début janvier aux vacances d'Hiver
- De la rentrée des vacances d'Hiver aux vacances de Printemps
- De la rentrée des vacances de Printemps aux vacances d'été